



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 30, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

Membre absent excusé ayant donné procuration : Anne WINGELINCKX ayant donné procuration à Nicolas RAVAINÉ

Membres absents sans procuration : /

Convocation du 26 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

La séance est ouverte à 19h33, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/003/003

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le législateur n'a pas prévu de procédure particulière pour la désignation des membres des commissions spéciales. L'article L2541-8 applicable pour les communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin n'impose pas de principe de représentativité. Néanmoins, le Conseil Municipal peut volontairement choisir d'appliquer ce principe.

Il est proposé, pour désigner les membres des commissions spéciales créées, de déterminer la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique du Conseil Municipal, afin qu'aucune liste représentée en son sein à l'issue des élections municipales ne soit exclue.

Le mode de calcul qui peut être appliqué est le suivant : Proportion au plus fort reste au nombre de sièges attribués au conseil municipal.

Pour rappel, la liste Bien Vivre à Vigy-Hessange 2026 détient 16 sièges et la liste Vigy-Hessange, Demain Entre Vos Mains détient 3 sièges.

En outre, il est proposé de fixer le nombre des membres pour chaque commission spéciale créée comme, suit :

- Six membres (en plus du maire) pour la Commission Administration Générale,
- Six membres (en plus du maire) pour la Commission Jeunesse,
- Six membres (en plus du maire) pour la Commission Travaux et Urbanisme,
- Neuf membres (en plus du maire) Commission Vie Associative,

Il est rappelé que le président de toutes les commissions est, de droit, le Maire et n'entre pas dans le calcul.

Il est alors proposé à l'assemblée la répartition proportionnelle suivante :

		Bien Vivre à Vigy Hessange		Vigy-Hessange, Demain Entre Vos Mains	
Commission	Nombre	15/18	Siège	3/18	Elus
Administration Générale	6	5,00	5	1,00	1
Jeunesse	6	5,00	5	1,00	1
Travaux et urbanisme	6	5,00	5	1,00	1
Vie associative	9	7,50	7	1,50	2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2541-4 relatif au fonctionnement du conseil municipal ;

Considérant la volonté des conseillers municipaux de permettre une représentation proportionnelle dans la composition des commissions municipales ;

Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des structures, et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer à l'unanimité le nombre des membres des commissions Administration Générale, Jeunesse, Travaux et Urbanisme, à 6 membres chacune ; et le nombre de la commission Vie Associative à 9 membres.

Et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres commissions spéciales comme suit :

1 Administration générale et finances : Hervé PRITRSKY, Nicolas AUBRY, Daniel GIEREND, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Lionel DOMINGUES SOUTO.

2 Jeunesse : Nathalie RAVAINÉ, Laetitia HENRY, Eugénie MERCIER, Hervé PRITRSKY, François PERNET, Audrey ECKER.

3 Urbanisme et patrimoine communal : Léo FAVASULI, Baptiste VINCENT, Annie BRULLOT, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Lionel DOMINGUES SOUTO.

4 Vie associative : Sabine PARTICELLI, Laetitia HENRY, Aurélie LARUE, Clarisse CHARLET, Daniel GIEREND, Baptiste VINCENT, Anne WINGENLINCKX, Audrey ECKER, Loyce CZAPKA.

Pour extrait conforme,
Vigy le 30 mars 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,

